

ment en tant que société. Quel dommage que ma province de l'Ontario n'ait pas la même attitude.

Au moment des prochaines élections, nous aurons tous l'occasion de régler nos chicanes partisans d'une façon qui reflète bien la partisanerie et la compétitivité qui ont toujours caractérisé notre démocratie parlementaire. La composition du Sénat et celle de la Chambre des communes refléteront les souhaits de la nation. Toutefois, d'ici là, nous pouvons et nous devons travailler ensemble dans l'intérêt national. Nous devons résister dans la mesure du possible à la tentation de faire preuve de partisanerie, tentation à laquelle je reconnais avoir cédé aussi souvent que quiconque au cours de ma carrière.

Je ne mets absolument pas en doute notre capacité d'atteindre cet objectif. Je ne mets pas en doute notre capacité collective, dans cette chambre, de marginaliser nos divergences d'opinion et de faire passer le pays avant tout. Vous vous souviendrez que certains de nos collègues plus expérimentés et réfléchis ont proposé cette ligne de conduite. En fait, cette façon de procéder était traditionnellement la norme dans cette chambre, plutôt que l'exception. Elle est conforme aux traditions de cette chambre et peut-être à sa véritable raison d'être aujourd'hui. elle pourrait même être une condition préalable, *vo sine qua non*, à notre survie.

Aujourd'hui plus que jamais, il y a beaucoup à perdre et rien à gagner à faire de notre assemblée le double de l'autre endroit ou sa pâle imitation. Le Sénat a été conçu pour jouer un rôle distinctif dans le régime parlementaire canadien. Inutile de rappeler aux sénateurs qu'il faut cependant refaire notre image auprès du public, pour dire le moins.

Nous, Canadiens, avons un pays merveilleux qu'il faut réaménager pour les 125 prochaines années. Le Sénat peut jouer un rôle utile dans cette démarche s'il le veut bien. Mais, pour que cette démarche soit sérieuse et efficace, il importe qu'elle soit animée par autre chose que l'esprit de parti.

À cet égard, j'espère que les honorables sénateurs me pardonneront si, en guise de conclusion, je cite les propos que mon grand-père a tenus dans cette enceinte en 1938:

Le Sénat doit assurément s'élever audessus des partis et voir s'il ne peut pas être utile au Canada et au gouvernement du Canada, quel qu'il soit, pour résoudre les problèmes auxquels se heurte notre pays.

Pour reprendre d'éditorial que publiait le *Globe and Mail* ce matin, il est temps que les Canadiens s'adonnent à des activités plus constructives. Honorables sénateurs, cela vaut certainement pour le Sénat, et ce n'est pas trop présumer de croire que le Sénat saura se montrer à la hauteur.

Des voix: Bravo!

(Sur la motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 21 mai 1991.)